

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 21 mai 2021	N° 2021-213

Convocation du 12 mai 2021

Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à 15h30
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 17h10
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir
de 13h15
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à
partir de 16h05
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à
partir de 16h

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 21 mai 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction appui administrative et financière DGVT	N° 2021-213

**Bordeaux entrepreneurs - Subvention de fonctionnement 2021 - Décision -
Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'association Bordeaux Entrepreneurs a été créée à l'initiative d'un groupe d'entrepreneurs de Bordeaux. La vocation de Bordeaux Entrepreneurs est de soutenir l'écosystème entrepreneurial et d'accompagner le développement des entreprises de croissance dans la région bordelaise.

Depuis sa naissance en 2013 l'association « Bordeaux Entrepreneurs » soutient la création et le développement d'entreprises de croissance sur le territoire métropolitain, selon 4 axes :

- Favoriser la création et le développement d'entreprises de forte croissance ;
- Encourager l'échange, le partage d'expérience et l'activité de mentorat entre entrepreneurs ;
- Apporter des réponses concrètes aux questions que se pose l'entrepreneur dans le cadre du développement de son entreprise ;
- Développer l'esprit d'entreprise auprès des étudiants de la métropole via les différentes filières de formation.

Elle regroupe désormais plus de 160 entrepreneurs et plus de 100 entreprises à fort potentiel de croissance sur le territoire métropolitain.

Actions envisagées et projets 2021

Bordeaux Entrepreneurs organise chaque année 2 évènements majeurs :

- le *Bordeaux Pitch Contest*, (prévu cette année le 25 juin à l'Athénée Municipal de Bordeaux, si les conditions sanitaires le permettent), ouvert aux jeunes entreprises et entreprises étudiantes, pour présenter leurs concepts devant un jury de plus de 15 chefs d'entreprise. Le public (500 personnes environ) choisit le vainqueur parmi les 3 finalistes sélectionnés par le jury. Une conférence clôture l'évènement, autour d'un entrepreneur emblématique. Cette année, Philippe de Chanville, co-fondateur et directeur général de l'entreprise ManoMano parrainera le Bordeaux Pitch Contest.

- le *Bordeaux Invest Day*, qui permet à des entreprises de la métropole et de la Région Nouvelle-Aquitaine en recherche de financements de rencontrer des fonds d'investissement nationaux ou internationaux. L'évènement n'ayant pas pu avoir lieu en 2020, il réunira au mois de novembre 2021 les 20 entreprises dont la candidature avait été retenue l'année dernière (parmi 43 candidates), et 18 fonds d'investissement. A titre de comparaison, l'édition 2019 avait réuni 18 entreprises et 16 investisseurs.

D'autres actions se dérouleront tout au long de l'année, selon un programme évolutif en fonction des contraintes sanitaires :

- A destination des entrepreneurs membres de l'association :
 - o Les petits déjeuners thématiques, qui sont actuellement remplacés par des webinaires depuis le début de la crise sanitaire, et qui permettent à la fois de répondre aux questions des entrepreneurs, et de favoriser les échanges de bonnes pratiques ;
 - o Les déjeuners ou dîners « croissance », destinés plus particulièrement aux échanges entre entreprises en très fort développement, avec la présence d'un acteur de l'écosystème technologique Bordelaise ;
 - o Les visites d'entreprises membres ou partenaires de l'association ;
 - o Des moments de convivialité : « afterworks », barbecue annuel...
- Au profit des étudiants des différents filières de formation (université, écoles d'ingénieurs ou de gestion, etc.), afin de les sensibiliser à l'entrepreneuriat. L'objectif est de toucher environ 1 000 étudiants durant l'année.

Subvention de Bordeaux Métropole

Bordeaux Entrepreneurs bénéficie depuis sa création d'un soutien financier de la ville de Bordeaux, qui a contribué au fonctionnement de cette association à hauteur de 21 600€ par an en 2019 et 2020. Cette contribution a été réduite cette année à 11 600€, mais il est apparu pertinent de proposer que Bordeaux Métropole intervienne désormais en appui de cet acteur important de l'écosystème entrepreneurial métropolitain, dont les évènements phares (Bordeaux Pitch Contest, Bordeaux Invest Day) comptent parmi les rendez-vous économiques majeurs pour les entreprises innovantes du territoire métropolitain.

Il est proposé de soutenir cette année l'association Bordeaux Entrepreneurs à hauteur de 20 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel de 63 200 €, soit 31,6%.

Rappel des principaux indicateurs financiers de l'organisme :

	Budget N	Budget N-1	Réalisé N-2
Charges de personnel / budget global	55.6 %	N/A	N/A
% de participation de BM / Budget global	31.6%	N/A	N/A
% de participation des autres financeurs / Budget global	18.4%	N/A	N/A

Modalités de versement de la subvention

Conformément aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

Obligations de l'organisme subventionné

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2022, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire:

- Le budget définitif signé par le président de l'organisme ou toute personne habilitée, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité
- un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions signé par le président de l'organisme ou toute personne habilitée. Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds.
- le rapport général et le rapport spécial sur les conventions règlementées du commissaire aux comptes accompagnés des comptes annuels signés et paraphés par le commissaire aux comptes (bilan, compte de résultat, annexes aux comptes annuels) prévus par l'article L.612-4 du code de commerce.
- le rapport d'activité ou rapport de gestion.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

Enfin, l'organisme bénéficiaire pourra être soumis aux directives communautaires de coordination des procédures de passation des marchés publics dans la mesure où celle-ci répondrait à la définition de « pouvoir adjudicateur » ou d'« entité adjudicatrice » au sens du droit communautaire.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la demande formulée par l'organisme en date du 12 mars 2021,

VU l'avis de la Commission d'attribution des subventions qui s'est tenue le 25 novembre 2020,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Entrepreneurs, structure qui fédère plus de 100 entreprises du territoire métropolitain à fort potentiel de croissance est un acteur majeur de l'écosystème entrepreneurial et d'innovations de Bordeaux Métropole, qui contribue ainsi à favoriser le développement de l'économie et de l'emploi sur l'ensemble de ce territoire,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 20 000 € en faveur de l'association Bordeaux Entrepreneurs pour la réalisation de son programme d'actions 2021.

Article 2 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à cette subvention.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MAI 2021	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Stéphane DELPEYRAT
PUBLIÉ LE : 31 MAI 2021	